

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE

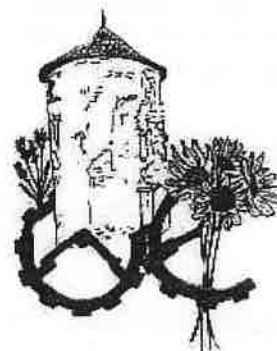
ARRONDISSEMENT DE
VIENNE

Tél. 04 74 54 42 07

mairie-lemottier@wanadoo.fr

www.lemottier.fr

COMMUNE DE LE MOTTIER



CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 12 décembre 2024 - 20h15 Procès-verbal

Date de convocation du conseil municipal : 6 décembre 2024

Lieu de la réunion : Salle du conseil – Mairie de Le Mottier

Membres du Conseil	Membres Présents	Membres absents ou Excusés	A donné pouvoir à
RIVARD Isabelle	X		
REYNAUD Françoise	X		
MOYROUD Nicolas	X		
GINET Véronique	X		
PRUDHOMME Julien	X		
BARBIER Sébastien	X		
DARBIGNAC Jean-Philippe	X	X	GINET Véronique
ROUVIERE Yannick	X		
DURAND Anthony		X	RIVARD Isabelle
ALBERT Céline	X		
CHANVILLARD Karine	X		
ALBERT Etienne		X	MOYROUD Nicolas
DAAS-DINCULESCU Marie-Laure	X		
BOURY Anne-Lise		X	REYNAUD Françoise

Secrétaire de séance : GINET Véronique

Présents : Mmes Isabelle RIVARD, Françoise REYNAUD, Véronique GINET, Karine CHANVILLARD, Céline ALBERT, Marie-Laure DINCULESCU

Mrs Nicolas MOYROUD, Julien PRUDHOMME, Sébastien BARBIER, Yannick ROUVIERE.

Excusés : Anne-Lise BOURY donne pouvoir à Françoise REYNAUD
Anthony DURAND donne pouvoir à Isabelle RIVARD
Etienne ALBERT donne pouvoir à Nicolas MOYROUD
Jean-Philippe DARBIGNAC donne pouvoir à Véronique GINET

Secrétaire de séance : Véronique GINET

Le quorum étant atteint,

La séance est déclarée ouverte à 20h15.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 Novembre 2024
- Point Trésorerie
- Délibérations :
 1. Pour autoriser Mme Le Maire à signer la chartre de fonctionnement des missions temporaires du CDG38
 2. Pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : répartition de la charge retenue sur l'attribution de compensation ALSH sur toutes les communes du territoire
 3. Pour la pose d'un éclairage sue le passage piétons du futur chemin en bordure de RD71d
 4. Pour déterminer la rémunération des agents recenseurs
- Commission Communale d'Action Sociale : Opération Colis de Noël
- Point travaux
- Vœux de la Municipalité : vendredi 3 janvier 2025
- Travail des commissions :
 - Journal du Mottiérois
- Questions diverses

Mme Le Maire annonce l'ajout de trois délibérations à l'ordre du jour :

5. Pour l'ouverture des crédits d'investissement anticipés 2025 (avant vote du BP 2025) à hauteur des 25% des crédits ouverts en 2024 (BP + DM)
6. Pour renouveler le contrat de déneigement
7. Pour maintenir le régime indemnitaire de la prévoyance

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 Novembre 2024
--

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 Novembre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- Décide de fixer la rémunération du 1^{er} agent recenseur, qui sera chargé de 245 logements, à la somme forfaitaire de 1891,89 € brut.
- Décide de fixer la rémunération du 2^{ème} agent recenseur, qui sera chargé de 116 logements, à la somme forfaitaire de 895,75 € brut.
- Dit que ces rémunérations ne comprennent pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2025, au chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés ».
- Décide de prendre en charge les frais kilométriques pour les déplacements aux deux demi-journées de formation à La Côte Saint André,
- et Autorise Mme Le Maire à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

5) Pour l'ouverture des crédits d'investissement anticipés 2025 (avant vote du BP 2025) à hauteur des 25% des crédits ouverts en 2024 (BP + DM)

Avant la fin de l'année et pour la période entre le 1^{er} janvier 2025 et le vote du Budget Primitif 2025, il est nécessaire de statuer sur l'ouverture des crédits d'investissement anticipés pour 2025 à hauteur de 25% des crédits d'investissements ouverts en 2024 (BP + DM).

En 2024, la somme des dépenses d'investissement inscrite au budget investissement s'élève à 922 717,55 €. Pour le calcul des ouvertures de crédits d'investissement, il faut enlever le chapitre OPFI « Opérations Financières - Art. 1641 et Art. 165 - » d'un montant de 73000 € soit des dépenses d'investissement d'un montant de 849 717,55€.

Il est donc possible d'ouvrir des crédits d'investissement anticipés pour 2025 à hauteur de 25 % des crédits d'investissement ouverts en 2024 soit 212 429,38 €. Si besoin, grâce à l'ouverture de ces crédits, les factures reçues en début d'année 2025 pourront être réglées avant d'avoir voté le budget investissement 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Autorise Mme Le Maire à procéder à l'ouverture des crédits d'investissement anticipés pour 2025 à hauteur de 25 % des crédits ouverts en 2024 soit la somme de 212 429,38 €.
- et Autorise Mme Le Maire à signer tous les actes relatifs à ce dossier

6) Pour renouveler le contrat de déneigement

Le contrat de déneigement signé avec l'entreprise Maël CRETINON de NANTOIN est arrivé à son terme le 30 avril 2024.

Cette entreprise assure le déneigement des voiries et parkings communaux à l'aide de son matériel (tracteur et étrave de déneigement). Si la hauteur de neige le nécessite, l'Entreprise CRETINON intervient tous les jours et à toute heure sur demande orale de Mme Le Maire ou de l'adjoint.

Du 1^{er} novembre 2022 au 30 avril 2024, la rémunération incluant le chauffeur et les outils de déneigement est à 90€HT (108€TTC) de l'heure en semaine et 100€HT (120€TTC) de l'heure les week-ends (du samedi 5h au lundi 5h) et jours fériés.

A partir du 12 décembre 2024 et jusqu'au 11 décembre 2026, la rémunération passera à 100 €HT (120€TTC) de l'heure en semaine et à 120 €HT (144€TTC) de l'heure les week-ends (du samedi 5h au lundi 5h) et jours fériés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Prend acte du nouveau contrat de déneigement,
- et Autorise Mme Le Maire à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

7) Prévoyance : Délibération relative au maintien du régime indemnitaire de la prévoyance en cas de congé pour raison de santé

A partir du 1^{er} janvier 2025, tous les agents souscriront au contrat de prévoyance conclu entre le Centre De Gestion et le groupement COLLECTEAM/ALLIANZ VIE.

Proposition au conseil municipal de maintenir ce régime indemnitaire de la prévoyance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Décide de maintenir le régime indemnitaire de la prévoyance,
- et Autorise Mme Le Maire à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

Point Trésorerie

Disponible au 12 Décembre 2024 : 133 354,59 €

Délibérations

1) Pour autoriser Mme Le Maire à signer la charte de fonctionnement des missions temporaires du CDG 38

Cette charte est conçue pour simplifier et améliorer les procédures de traitement des demandes de remplacement et de gestion administrative des contrats.

Le service emploi du Centre De Gestion (CDG) de l'Isère a pour objectif de mettre des agents, formés et compétents, à la disposition des collectivités pour effectuer des remplacements ou des besoins de renforts occasionnels ou saisonniers et ce dans les meilleurs délais.

Un fois le candidat choisi par la collectivité, le CDG assure la gestion administrative de la mise à disposition (contrat, convention de mise à disposition, paie), en contrepartie de frais de gestion équivalent à 6 % du salaire, charges patronales comprises, pour une collectivité de moins de 50 agents.

Cette charte a pour objectif de clarifier le rôle et les engagements du Centre De Gestion d'une part, et des collectivités utilisatrices du service emploi d'autre part.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Prend acte de la charte de fonctionnement des missions temporaires du CDG 38,
- et Autorise Mme Le Maire à signer la charte de fonctionnement des missions temporaires du CDG 38 et tous les actes relatifs à ce dossier.

2) Pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : répartition de la charge retenue sur l'attribution de compensation ALSH sur toutes les communes du territoire

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) gère la répartition de la charge retenue sur l'attribution de compensation ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) pendant les vacances scolaires (extra-scolaire) sur toutes les communes du territoire dès lors qu'elles ne disposent pas d'une offre locale d'intérêt communal.

En 2023, pour la commune de Le Mottier, 12 familles dont 22 enfants ont été répertoriées dans les ALSH soit 336 journées d'accueil pendant les vacances scolaires, ce qui représentent une charge de 2679 €, transférée à la Communauté de Communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Prend acte de la répartition de la charge retenue sur l'attribution de compensation ALSH
- et Autorise Mme Le Maire à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

3) Sur la pose d'un éclairage sur le passage piétons du futur chemin en bordure de RD71d

Délibération reportée au prochain conseil après vérification du plan de financement auprès du TE 38.

4) Pour déterminer la rémunération des agents recenseurs

Le recensement de la population aura lieu du Jeudi 16 Janvier 2025 au 15 Février 2025.

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte,

Considérant que 361 logements ont été répertoriés sur la commune, et que deux agents recenseurs sont nommés,

Considérant que les deux agents recenseurs participeront à deux demi-journées de formation, effectueront une tournée de reconnaissance des logements avant le début de la collecte, mettront sous enveloppes les notices internet, puis effectueront la collecte sur la période de recensement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Commission Communale d'Action Sociale : Opération Colis de Noël

La « Boucherie du Mottier et son Fournil » a préparé les 70 Colis de Noël pour les aînés de 75 ans et plus.

Vendredi 13 décembre après-midi, les bénéficiaires pourront retirer leur colis lors d'un goûter convivial et samedi 14 décembre, la distribution des colis se fera à domicile pour ceux qui n'ont pas pu venir retirer leur colis.

Point travaux

- « Chemin des Croix » : Enlèvement du réseau cuivre en cours.

Vœux de la Municipalité : vendredi 3 janvier 2025

Les vœux de la Municipalité seront Vendredi 3 janvier à 19h.

Travail des commissions

- Journal du Mottiérois

Le journal « Le Mottiérois » est édité et sera distribué dans les foyers avant Noël.

Questions diverses

Vendredi 20 décembre 2024 à 17h :

Pour les enfants de l'école, Rendez-vous avec le Père Noël dans sa « Tiny House » aménagée dans l'enceinte de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 21 h 25.

	Signatures
Le Maire	
Le secrétaire de séance	

